

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2018

Présents : M. MARCHAND, M. CAQUELARD, Mme COCHINARD, Mme MAILLET, Mme MARTIN, Mme VOEGELIN, M. GONDRON, M. CHAUVIN, M. BOUDET, Mme DE BOYER, M. DELFOUR, Mme CHAMAYOU, Mme MOREAU, M. BRICHE, Mme TREVISSOI, Mme MASSOT, M. BLIGNY, M. IRAÇABAL, M. DEL REY, Mme PLATROZ, Mme SERRANO, M. LATOURETTE, M. BREUZET, M. BOICHOT, Mme MATHON ;

Pouvoirs : M. BRAVO LERAMBERT pouvoir à Mme COCHINARD, Mme SENEPART pouvoir à Mme VOEGELIN, Mme FLOUQUET pouvoir à M. BREUZET, M. COMINELLI pouvoir à M. BOICHOT.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Stéphanie SERRANO, candidate, est élue à l'unanimité.

MONSIEUR LE MAIRE OUVRE LA SEANCE A 20H30.

## 1. M. MARCHAND propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'intercommunalité

L'ajout du point est adopté à l'unanimité.

M. MARCHAND propose de prendre acte de la lettre adressée à tous les conseiller municipaux au sujet de l'intercommunalité :

« Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Les discussions ouvertes sur l'avenir de notre intercommunalité amènent plusieurs réflexions de ma part. Je souhaite les partager avec vous car le sujet est d'une importance cruciale.

Tout d'abord, besoin est de rappeler que, lors de l'élection du nouvel exécutif communautaire fin 2017, le conseil de la CCAC s'est engagé sur une charte politique qui aborde précisément le périmètre de l'Aire cantilienne pour stipuler que « les élus ne souhaitent pas sa modification pendant la durée résiduelle du mandat ». J'approuve et appuie tout particulièrement cette disposition dans la mesure où rien ne doit être imposé à nos administrés en la matière. À mon sens, seuls les électeurs sont habilités à trancher cette épineuse question, en pleine connaissance de cause, dans le cadre d'un débat nourri à l'occasion des prochaines municipales.

Ensuite, notre charte politique édicte aussi que « les élus (...) n'acceptent pas de prise de risque par rapport aux critères d'application de la loi ALUR (pas de franchissement de l'un des seuils) ». Là encore, je me permets de monter au créneau car la piste d'une fusion avec les communautés de communes Senlis Cœur Sud Oise et Pays d'Oise et d'Halatte, est hautement problématique. En effet, selon les termes de la loi SRU, aggravés par la loi ALUR (25% au lieu de 20), nous nous retrouverions dans l'obligation légale de construire plus de 2 200 logements sociaux sur au moins 4 communes (confère tableau joint).

Enfin, l'accroissement de taille n'est pas forcément facteur d'économie. D'une part, nous savons bien d'expérience que les intercommunalités représentent une couche supplémentaire qui ne se substitue pas aux communes mais qui s'y ajoute, aux frais du contribuable. D'autre part, les transferts de compétences s'opèrent bien souvent au détriment des communes modestes.

D'un côté, ce sont les plus riches qui dépensent le plus et donc transfèrent le plus de charges à l'intercommunalité. Les pauvres en ont peu à transférer.

De l'autre, le nivellement des services entre communautés fusionnées se réalise fatalement par le haut et induit dès lors des charges supplémentaires.

En définitive, les pouvoirs locaux ont le devoir de prendre la main pour étudier le sujet sous tous ses angles et présenter des projets alternatifs aux électeurs le moment venu. En attendant, afin de renforcer des coopérations naturellement indispensables à nos territoires, existent des solutions simples et moins dangereuses. Le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France en est une, qui fonctionne bien. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) en est une autre, susceptible entre autres missions de porter un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) qui présentera l'avantage d'une étude complète des relations présentes et à venir entre nos différentes intercommunalités.

Je vous remercie pour votre attention et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les élus, mes sentiments les meilleurs. »

M. MARCHAND propose que ce texte soit approuvé par le Conseil Municipal.

M. IRAÇABAL demande s'il y a une minorité de blocage.

M. MARCHAND répond par l'affirmative mais qu'il y a un combat à mener.

M. BREUZET estime que le courrier ayant déjà été envoyé, il n'y a pas lieu de le faire approuver par le Conseil Municipal. La démarche le surprend d'autant qu'il n'a pas les éléments techniques.

M. MARCHAND estime qu'il s'agit d'une prise de position politique qui ne nécessite pas technicité. Il propose une alternative : un PETR qui regroupe sans fusionner pour traiter en commun quelques dossiers ; c'est une structure de concertation (reconversion base de Creil, gare de Chantilly-Gouvieux avec un gros déficit de stationnement qui nécessite une association des communes concernées, un plan de déplacement à échelle 250 000 habitants qui porte sur l'organisation de tous les transports, ligne Creil-Roissy, canal Seine NE, représentation territoriale vis-à-vis de la Région qui souhaite des intercommunités tels que pôle métropolitain ou pôle rural pour 5 ou 6 au lieu des 41 communes, tourisme avec rapprochement Senlis-Chantilly).

Le PETR servirait à se manifester vis-à-vis de l'Île de France ; la fusion n'ajouterait rien.

M. BREUZET estime que le PETR peut être la solution. Mais le courrier de M. DESHAYES le traite. Le sujet mérite donc mieux que de l'improvisation.

Plus de question.

Après délibération, adopté à la majorité avec 5 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, COMINELLI, Mmes FLOUQUET, MATHON).

M. GONDRON, rapporteur de la Commission des Finances, présente les différents documents :

2. M. GONDRON prend la parole et propose de rectifier le compte rendu de la Commission des Finances à propos du vote de la commission sur le budget général : il y a 5 avis favorables à la majorité et 1 abstention de M. BOICHOT.

Adopté à l'unanimité.

### 3. Budget M49 eau/assainissement

- *Compte administratif*

M. GONDRON présente le compte administratif 2017 du budget M49 approuvé par le Commission des Finances lors de sa réunion du 03 avril 2018.

	<b>fonctionnement</b>
<b>dépenses d'exploitation</b>	248 671,58 €
<b>recettes d'exploitation</b>	462 440,44 €
<b>résultat d'exploitation</b>	213 768,86 €
	<b>investissement</b>
<b>dépenses d'investissement</b>	397 200,79 €
<b>recettes d'investissement</b>	629 696,74 €
<b>solde d'investissement</b>	232 495,95 €
<b>report excédent 2016</b>	1 158 989,63 €
<b>(Pour mémoire) résultat de fonctionnement 2016 affecté au 1068</b>	211 946,85 €
<b>résultat d'investissement</b>	1 391 485,58 €
<b>résultat global</b>	1 605 254,44 €

-en section d'exploitation, il n'y a pas d'observations particulières à formuler.

Il est rappelé que les recettes proviennent principalement :

→ des surtaxes perçues sur les factures d'eau

- surtaxe eau : 0.3526 € / m<sup>3</sup>

- surtaxe assainissement : 0.3912 € / m<sup>3</sup>,  
pour 425 931, 10 €

→ des travaux de raccordement des particuliers. Pour rappel, la plupart des participations à l'assainissement collectif 2017 seront passées en 2018

→ par rapport au DOB : les recettes de fonctionnements (ont été augmentées après avoir remis la recette liée à la redevance due par Suez : 216 126, 19 € qui avait été mise au budget générale par le percepteur par erreur.

-**en section d'investissement**, les dépenses réelles comprennent la réalisation d'un réseau d'assainissement eaux usées allée des Chênes (107 696 €) et allée de la cave (119 302 €) ainsi que le remboursement du capital des emprunts pour 38 996, 14 €.

Après discussion, il est procédé au vote. Conformément à la loi, M. MARCHAND quitte la salle.

M. GONDRON, qui préside la séance, propose ensuite :

- de reporter l'excédent d'investissement : 1 391 485, 58 €.
- d'affecter l'excédent de **fonctionnement** : 213 768,86 € à l'article 1068 (couverture du besoin de financement).

Adopté à l'unanimité.

- Compte de gestion

M. GONDRON expose que le compte de gestion établi par le receveur au titre de l'exercice 2017 pour le budget M49 présente les mêmes résultats globaux que le compte administratif de l'ordonnateur.

Après délibération, le compte de gestion 2017 du budget M49 est approuvé à l'unanimité et quitus est donné au percepteur.

- Redevances 2018 eau et assainissement

Il est proposé, comme chaque année, d'aligner l'évolution des redevances sur l'indice correspondant des Travaux Publics (en l'occurrence l'indice TP10a : canalisations assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux).

En effet, à la suite de la renégociation des DSP, la facture d'eau des Godviciens va diminuer. Ceci ne sera pas compensé par une hausse correspondante de la surtaxe. Cela correspond à un peu plus d'un point d'impôt rendu aux godviciens.

L'indice n'avait pas varié entre 2015 et 2016 (valeur novembre), par contre il est passé de 105,8 à 107,2 de novembre 2016 à novembre 2017 soit un **coefficient de 1, 013**.

Ceci entraîne donc une légère augmentation des surtaxes pour 2018, à savoir :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Surtaxe assainissement /m <sup>3</sup>	0.2768	0.2991	0.3185	0.3461	0.3514	0.3668	0.3819	0.3903	0.3912	0.3912	0.3890	0,3890	0, 3940
Surtaxe eau/m <sup>3</sup>	0.2496	0.2697	0.2872	0.3120	0.3168	0.3307	0.3443	0.3518	0.3526	0.3526	0.3506	0,3506	0,3551

Après délibération, adopté à l'unanimité.

- *Budget primitif 2018 M49*

M. GONDRON expose que le budget primitif 2018 s'équilibre

- en section d'exploitation à 349 334,00€
- en section d'investissement à 1 923 213€

**En exploitation :**

- Dépenses :

A l'article 615 (entretien et réparation) est inscrit notamment le contrôle annuel des poteaux d'incendie.

**En investissement** : Il précise que les crédits inscrits permettent de financer des travaux d'assainissement collectif :

- Bois Saint Nicolas et rue de Lamorlaye : 516 611,59€ TTC
- Sente du clos Saint Denis : 75 181,21€ TTC
- Raccordements finaux au clos du Roy : 90 000€ TTC
- Chemin du Stade
- Rue de Lamorlaye jusqu'à Lamorlaye
- Avenue du Général Leclerc

Après délibération, le budget primitif 2018 M49 est adopté à l'unanimité.

#### 4. **Budget général de la Commune M14**

- *Compte administratif*

M. GONDRON, rapporteur de la commission des Finances, présente le compte administratif 2016, tel qu'il a été validé lors de la réunion du 03 avril 2018.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses	10 032 455,55€
Recettes	10 880 223,62€
Excédent 2016 reporté	852 274,00€
	-----
Certificat administratif joint	+ 100,55€
	-----

Soit un résultat de : + 1 702 142,62€

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses de l'exercice 2 379 276,29€  
Recettes de l'exercice 1 273 753,40€

Excédent d'investissement 2016 reporté 2 488 464,68€  
Résultat de fonctionnement 2016 affecté au 1068 861 103,00€  
-----  
Soit un résultat de : + 1 382 941,79€

L'exercice se solde donc par :

- un excédent de fonctionnement de : 1 702 042,07€  
- un excédent d'investissement de : 1 382 941,79€

Ce qui donne un résultat global de clôture de + 3 085 084,41€

Restes à réaliser :

Les restes à réaliser en investissement (opérations engagées ou réalisées en 2017 mais qui seront comptabilisées en 2018) s'élèvent à :

- en dépenses 1 783 498€  
- en recettes 351 200€  
soit un résultat de - 1 432 298€

M. GONDRON explicite les différents éléments d'exécution du budget et détaille les réalisations de l'exercice ainsi que les restes à réaliser.

Après discussion, il est procédé au vote. Conformément à la loi, M. MARCHAND quitte la salle.

Le compte administratif 2017 est approuvé par 23 voix pour et 5 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, COMINELLI, Mmes FLOUQUET, MATHON), sous la présidence de M. GONDRON.

M. MARCHAND rejoint la séance.

Le Conseil Municipal décide par 24 voix et 5 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, COMINELLI, Mmes FLOUQUET, MATHON) :

- de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 388 202€.
- d'affecter à l'article 1068 (réserves) de la section d'investissement le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 1 313 940,62€.
- de reporter l'excédent d'investissement, soit 1 382 941,79€.

- Compte de gestion

M. GONDRON, rapporteur de la Commission des Finances, expose que le compte de gestion établi au titre de l'exercice 2017 par le Receveur Municipal pour le Budget Général (M14) présente les mêmes résultats globaux que le compte administratif correspondant de l'ordonnateur.

Il propose donc de l'approuver et de donner quittance au Percepteur pour sa gestion.

Après délibération, le compte de gestion 2017 du Budget M14 est approuvé à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, COMINELLI, Mme FLOUQUET, MATHON).

- Vote des taux 2018

M. GONDRON, rapporteur de la Commission des Finances rappelle le contexte fiscal évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Si l'on rappelle le contexte fiscal évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, on note que :

- sur 10 ans (2006-2016), l'évolution du revenu moyen des Gouviciens a été de + 56,2 % (avec un lissage sur 3 années) ;
- toujours sur la même période (2016/2006) la pression fiscale sur les particuliers a augmenté de 56,1 % ;
- en terme d'effort fiscal sur les ménages, la Ville de Gouvieux est la meilleure (les résultats de Montataire étant inexploitable) des 25 premières Communes de l'Oise : 94% alors que la moyenne des 15 plus grosses communes de l'Oise est à 126 %.

Il faut rappeler que la Ville de Gouvieux, pour assurer l'équilibre de ses programmes d'investissement, a besoin d'un autofinancement de l'ordre de 1,2 à 1,3 millions d'euros.

C'est à ce niveau que nous avons fonctionné jusqu'à présent, compte tenu notamment du développement de notre service public de la Petite Enfance. Mais nous n'avons pas ou peu de marge de manœuvre.

Quant aux recettes de la Commune, un certain nombre d'éléments ne sont pas favorables :

- pour mémoire la perte, désormais consommée, des recettes fiscales liées à l'activité hippique (FB et TP) ainsi que de la péréquation de la T.P. de Roissy ;
- la dotation globale de fonctionnement a diminué de 24,15 % sur la période 2016/2006 ;
- incertitude sur la réforme de la DGF qui interviendrait en 2018 avec une loi de finances spécifiques collectivités territoriales

En 2015, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux de 5,9%, afin de compenser le coût de la réforme des rythmes scolaires et la baisse 2015 de la DGF, soit :

Taxe d'habitation	21,17%
Foncier bâti	11,78%
Foncier non bâti	87,79%

C.F.E.	20,43%
--------	--------

Il avait également prévu de prendre en compte en 2016 et 2017 la perte de la DGF, à hauteur de 3,5% d'impôts chaque année.

La perte 2016 de DGF représentant au final que 3,17% des impôts sur les ménages 2015. La revalorisation des taux a été revue sur cette base pour 2016 et 2017, soit pour 2016 :

Taxe d'habitation	21,84
Foncier bâti	12,15
Foncier non bâti	90,57
C.F.E.	21,08

Cette situation devait être évaluée et réexaminée chaque année en fonction de l'incertitude de certaines données locales :

- évolution des bases d'imposition ;
- variation de la taxe additionnelle aux droits de mutation ;
- recettes de la taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- incidence de l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien de voirie et bâtiments publics ;
- évolution non maîtrisée des coûts de l'énergie

Mais aussi des dispositions adoptées par les prochaines lois de finances :

- incidence de la réforme de la DGF,
- incidence de la réforme de la DSR, qui risque de priver Gouvieux de cette recette

pour 2017, La perte de DGF ayant été estimée à 1,6 % du montant des impôts, l'augmentation du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation se maintenant ainsi que les dépenses de fonctionnement, il avait été décidé pour 2017 de **revaloriser les taux à 1,4% au lieu de 3,17%** :

Taxe d'habitation	22,15
Foncier bâti	12,32
Foncier non bâti	91,84
C.F.E.	21,38

Pour 2018,

- la taxe additionnelle aux droits de mutation a rapporté le même montant à la commune qu'en 2016 ;
- la TCFE a rapporté 150 435 € (la répercussion de la hausse de 2015 a porté ses fruits cette année).
- La suppression des TAP a permis d'éviter la dépense de 128 975 € (dépenses de 2016) soit 2,73 % de l'impôt sur les ménages de 2016 moins le reversement au FNGIR (4 719 775 €) et 2,48 % de l'impôt sur les ménages moins le FNGIR plus la CFE (5 188 770).
- les dépenses de fonctionnement n'étant pas en augmentation.

M. GONDRON propose donc de rendre au Godviciens la part d'impôt correspondant aux TAP soit =

→ une diminution des taux de 2, 48%.

Soit :

Taxe d'habitation	21, 60
Foncier bâti	12,01
Foncier non bâti	89,56
C.F.E.	20,84

Le produit fiscal correspondant aux taux ci-dessus (-2, 48%) et aux bases fiscales données par la DGFIP sur l'état 1259 serait de

- Taxe d'habitation	4 284 576 €
- Foncier bâti	1 834 287 €
- Foncier non bâti	206 257 €
- CFE	455 770 €

**TOTAL** 6 780 890 € (-2,16% par rapport à 2017 du fait de la valorisation de la valeur locative)

duquel il conviendrait de déduire le reversement au FNGIR, pour un montant de 1 558 059 €.

**Ce qui ramène le produit fiscal réel à 5 222 831 € (5 369 325 € en 2017).**

Après délibération, adopté à l'unanimité.

- Budget primitif 2018 M14

M. GONDRON, rapporteur de la Commission des Finances, présente le projet de budget 2018, tel qu'il a été validé lors de la réunion du 03 avril 2018. Il s'établit comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 697 948 euros.

Le projet de BP se présente comme suit :

- 1) Dépenses de fonctionnement

	<b>BP 2018</b>
Ch. 11 – charges générales	4 219 000€
Ch. 12 – charges de personnel	2 111 000€
Ch. 65 – autres charges courantes	1 180 500€
Ch. 66 – charges financières	156 622€
Ch. 67 – charges exceptionnelles	16 400€
014 atténuation de charges	1 558 059€
022 Dépenses imprévues	80 000€
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>9 305 181€</b>
Ch.42 -Amortissement	276 067€
<b>Total des dépenses</b>	<b>9 697 648€</b>

M. GONDRON explicite les différents articles.

M. MARCHAND rappelle le départ en retraite cette année de la responsable de la comptabilité. Son remplacement est en cours. Il conviendra de créer un poste de rédacteur pour faciliter la transition.

#### Recettes de fonctionnement

	<b>BP 2018</b>
Ch. 013 – Atténuation de charges/sauf ICNE	4 000€
Ch. 70 – produits des services	246 000€
Ch. 73 – impôts et taxes	7 446 304€
Ch. 74 – dotations et participations	1 262 142€
Ch. 75 – autres produits	350 000€
Ch. 76 – produits financiers	1 000€
Ch. 77 – produits exceptionnels	
Ch. 78- reprise sur provisions	
Ch.001- Report N-1	388 202€
<b>Total des recettes</b>	<b>9 697 648€</b>

#### SECTION INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 4 978 567 euros.

## 1) Dépenses d'investissement

Elles se présentent comme suit :

### *Inscriptions afférentes à l'exercice 2017*

020	dépenses imprévues	41 700€
16	remboursement du capital des emprunts	268 075€
20	immobilisations incorporelles	86 000€
21	immobilisations corporelles	3 397 500€
23	immobilisations en cours	30 000€
971	opération centre ville et périphérie	20 000€
031	opération dissimulation des réseaux	100 000€
061	opération gymnase	30 000€
991	Eglise	26 000€
163	Accessibilité	250 000€
164	DUP Toutevoie + sentier Nonette	30 000€
	<b>Total.....</b>	<b>4 279 275€</b>

### *Restes à réaliser 2017 reportés*

20	immobilisations incorporelles	25 000€
21	immobilisations corporelles	729 626€
23	immobilisations en cours	10 000€
061	opération gymnase	477 503€
031	dissimulation de réseaux	218 903€
161	multi accueil des Tertres	202 466€
162	MAM rue Gambetta	50 000€
971	centre-ville	70 000€
	<b>Total.....</b>	<b>1 783 498€</b>

Les « restes à réaliser » 2017 reportés en 2018 (soit 1 783 498 €) permettent de financer les travaux, honoraires et acquisitions engagés en 2017 et/ou en cours d'achèvement.

Les compléments de programme et les nouveaux programmes à engager en 2018, qui ont été annoncés et détaillés en commission des finances, s'élèvent à 3 969 500 euros.

## 2) Recettes d'investissement

Elles se présentent comme suit :

### Chapitre

001	Report excédent 2016	1 382 941€
102	FCTVA et TLE	350 000€
1068	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2015	1 313 940€

13 - subventions	210 000€
28 - amortissement	276 067€

TOTAL

-----  
6 062 773€

Après discussion, le budget est approuvé par 24 voix pour et 5 contre (MM. BREUZET, BOICHOT, COMINELLI, Mmes FLOUQUET, MATHON).

Sur proposition de M. GONDRON, rapporteur de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après délibération, fixe ainsi qu'il suit les subventions accordées au C.C.A.S. et aux associations, à l'unanimité (MM. BOUDET, Mmes MOREAU, SENEPART et COCHINARD, dirigeants ou salariés d'associations, ne participent pas au vote) :

C.C.A.S.	700 000€
Arkademia	1 000€
Arts et Loisirs	2 100€
AM3F Arts Martiaux	2 850€
Basket	15 400€
Basket (sur justificatifs)	2 000€
Billard	120€
Budo Cantilien	100€
Celinda Mouv'	120€
Chevaliers de Govitz	200€
Chasseurs	500€
Cape et d'Epée	120€
CLCV	240€
Club Athlétique	650€
Compagnie d'Arc	750€
Coopératives scolaires	16 915€
Côté Corps	120€
Cyclotourisme	1 365€
DRG	640€
Football	24 650€
Football (sur justificatifs)	13 330€
Gouvieux en Scrap	120€
Groupe Eneré	120€
GV Loisirs	1 500€
Gymnastique artistique	21 346€
Gymnastique artistique (sur justificatifs)	1 500€
Hand ball	8 600€
Jazz club (sur justificatif)	3 000€
Judo Club	1 300€
La Govelène	1 000€
Le Marronnier de Chaumont	450€
Le Bleu du Vent	100€
Le Menestrel	11 500€
Les Vignerons	14 000€
Lumières sur l'Indre	120€

Les Vieilles calandres	120€
Mediator	1 800€
Nonette Nature	700€
Pêcheurs	400€
Scouts de France	120€
Ryookai Wado Karaté	500€
Takadanser	120€
Provisions	3314€
Tempo	450€
Tennis Club	6 500€
Tennis de Table	8 800€
Tennis de table (sur justificatif)	3 900€
Tir sur cibles	1 800€
UNC	400€
UTOPIA	600€
UTOPIA Sub. exceptionnelle (sur 3 ans)	2 000€
Abacadafute	650€

## 5. Budget annexe centre-ville

- *Compte administratif*

M. GONDRON, rapporteur, présente le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Centre Ville, approuvé par la Commission des Finances le 03 avril 2018.

Il se présente comme suit

- dépenses de fonctionnement	193 583,03€
- recettes de fonctionnement	195 000,00€
- report excédent N-1	161 474,00€

Résultat	+ 162 890,97€
----------	---------------

- dépenses d'investissement	-
- recettes d'investissement	217 571,00€
- report déficit N-1	157 580,74€

Résultat	-+ 59 990,26€
----------	---------------

Soit un résultat global de	+ 222 881,23€
----------------------------	---------------

Ce compte retrace les recettes provenant de la vente du dernier T4 et une partie du solde de l'excédent fonctionnement 2016.

Après discussion, il est procédé au vote. Conformément à la loi, M. MARCHAND quitte la salle.

Sous la présidence de M. GONDRON, le Compte Administratif 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. MARCHAND rejoint la séance.

Affectation des résultats :

M. GONDRON propose ensuite :

- de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 162 890,97€ ;
- de reporter l'excédent d'investissement, soit 59 990,26€.

Approuvé, à la majorité, par 24 voix pour et 5 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, COMINELLI, Mmes FLOUQUET, MATHON).

- Compte de gestion

M. GONDRON, rapporteur de la Commission des Finances, expose que le compte de gestion établi au titre de l'exercice 2017 par le Receveur Municipal pour le Budget Annexe du Centre Ville présente les mêmes résultats globaux que le compte administratif correspondant de l'ordonnateur.

Il propose donc de l'approuver et de donner quittance au Percepteur pour sa gestion.

Après délibération, le compte de gestion 2017 du Budget Annexe M14 de Centre Ville est approuvé à la majorité, 24 voix pour et 5 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, COMINELLI, Mmes FLOUQUET, MATHON).

- Budget primitif

M. GONDRON, rapporteur, expose que le projet de Budget Annexe Primitif 2017 de l'opération Centre Ville, validé par la Commission des Finances le 03 avril 2018, s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 297 891 euros
- en section d'investissement à 194 801 euros

Ce budget prévoit les écritures comptables correspondant :

- au stock correspondant aux parkings souterrains non vendus.

Après discussion, le Budget Primitif Annexe 2018 (Centre Ville) est adopté à la majorité, 24 voix pour et 5 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, COMINELLI, Mme FLOUQUET, MATHON).

## 6. Budget annexe : rue Gambetta

- *Budget primitif*

M. GONDRON, rapporteur de la Commission des Finances, qui s'est tenue le 03 avril 2018, expose que le projet de Budget Annexe Primitif 2018 rue Gambetta s'équilibre :

- en section de fonctionnement à : 430 194€
- en section d'investissement à : 430 194€

Approuvé, à la majorité, par 23 voix pour et 5 abstentions (MM. BREUZET, BOICHOT, COMINELLI, Mmes FLOUQUET, MATHON).

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.